

RENTÉE SOLENNELLE
DES
FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTREE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 17 Novembre 1874



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

RAPPORT

DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

La Faculté de médecine a ouvert ses amphithéâtres et ses laboratoires au mois de novembre 1873, à l'époque fixée par le programme officiel, et a continué de fonctionner, pendant l'année scolaire 1873-1874, dans les locaux provisoires qui lui avaient été assignés. Dans le courant de l'année, des améliorations ont cependant été introduites dans différents services, notamment dans celui de la chimie physiologique, dans celui des dissections anatomiques et dans les cliniques. L'autorité supérieure nous a secondés en approuvant nos propositions et en allouant les fonds nécessaires aux agrandissements demandés et aux modifications que nous avons jugé devoir et pouvoir être introduites dans notre organisation provisoire. Nous désirons faire remonter à qui de droit nos sentiments de gratitude.

Les membres de notre corps enseignant ont tous rempli leur tâche avec conscience et avec la supériorité que leur reconnaît le monde médical; les fonctionnaires de la Faculté ont rivalisé de zèle pour venir en aide à ceux qui sont chargés de dispenser l'instruction et de soutenir la réputation de notre corps. Les élèves ont été plus assidus que l'année dernière; ils ont mieux compris la nécessité de suivre exactement les cours qui sont ouverts pour eux et les leçons qu'on leur donne. La juste sévérité déployée dans les examens leur a d'ailleurs fait comprendre qu'il faut étudier et savoir pour satisfaire aux exigences des examinateurs, et

que ce n'est qu'en fréquentant assidûment leurs leçons qu'on peut y parvenir.

PERSONNEL DES ÉTUDIANTS.

Dans l'année scolaire 1873-1874, le nombre des étudiants en cours d'inscription a été de 145, ainsi répartis : 1^{re} année, 51; 2^e, 44; 3^e, 39; et 4^e, 11. Si à ce chiffre on ajoute 45 élèves en cours d'examens et 26 auditeurs bénévoles, on trouve que le nombre total des étudiants s'est élevé à 216, soit 31 de plus que l'année dernière. Parmi ces élèves figurent 23 enrôlés au service de santé militaire et 7 aspirants au titre d'officier de santé.

Il est bon de faire remarquer que la plupart des auditeurs bénévoles sont des élèves qui font des études en vue du doctorat, mais dont la situation scolaire n'est pas régulière, soit parce qu'ils ne sont pas pourvus du baccalauréat ès sciences, soit parce qu'ils n'ont pas subi en temps opportun leur examen de fin d'année, ou qu'ils y ont échoué. C'est ainsi qu'un huitième de nos élèves a été arrêté dans ses études, soit parce qu'ils n'étaient pas bacheliers ès sciences avant la troisième inscription, soit parce qu'ils n'avaient pas satisfait à l'examen de fin d'année. Nouvelle preuve que le baccalauréat ès sciences devrait être exigé avant la première inscription, et que le défaut de cette mesure fait du tort à la solidité des études médicales.

Le nombre des inscriptions s'est élevé à 629, dont 582 pour le doctorat; celui des examens de fin d'année a été de 170; un tiers des examinés a été trouvé faible, et un huitième des candidats a été ajourné.

On aura remarqué le chiffre extrêmement faible des élèves de 4^e année. Cela tient à ce que tous nos élèves de 4^e année qui ont obtenu des places à l'École de santé militaire de Paris ont dû quitter immédiatement la Faculté pour terminer leurs études à celle de Paris. Malgré cela, les

examens de fin d'études se sont élevés au double du nombre de ceux de l'année dernière.

Les notes se sont réparties de la manière suivante :

N^o 1, *extrêmement satisfait*, 2; — n^o 2, *très-satisfait*, 6; — n^o 3, *bien satisfait*, 19; — n^o 4, *satisfait*, 19; — n^o 5, *passable*, 23; — n^o 6, *ajournés*, 15.

Il y a donc plus d'un tiers de notes des deux dernières catégories, et près d'un sixième d'ajournements.

Le plus grand nombre d'ajournements ont été prononcés au 1^{er} examen, celui d'anatomie et de physiologie (6). C'est qu'on ne saurait être trop sévère pour ceux des candidats qui ignorent les bases de la médecine. C'est ensuite le 3^e examen qui en a donné le plus, celui d'histoire naturelle, de physique et de chimie appliquées à la médecine (4). Le 2^e, le 4^e et le 5^e n'ont donné lieu en tout qu'à 5 ajournements.

Neuf thèses ont été soutenues publiquement du 22 novembre 1873 au 11 août 1874. C'est peu, c'est encore un résultat de la mesure désastreuse qui enlève aux Facultés de province un grand nombre de leurs élèves de 4^e année. Mais si le nombre des thèses a été peu considérable, leur qualité a été généralement très-bonne; aussi huit ont obtenu les trois premiers numéros, *extrêmement satisfait*, *très-satisfait*, *bien satisfait*; une seule a été reçue avec la note *satisfait*.

Une commission spéciale existe au sein de la Faculté pour examiner la valeur relative de ces travaux. Un rapport détaillé en a été fait, et bientôt on entendra proclamer l'auteur de la thèse couronnée.

Il y a eu trois réceptions d'officiers de santé et trente-cinq de sages-femmes, dont trente-quatre de seconde classe et une seule de première.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS.

Quoique les prix de fin d'année que peuvent obtenir les étudiants de la Faculté soient d'une valeur relativement

considérable, ils ont été peu disputés. Il est à regretter en outre que les concurrents qui se sont fait inscrire aient été trop peu préparés à une pareille lutte.

Pour le prix de 1^{re} année (chimie, physique et histoire naturelle) il n'y a eu que quatre concurrents; pour celui de 2^e année (anatomie et physiologie), 14; pour celui de 3^e année (médecine), 13; et pour celui de 4^e année, un seul.

En 1^{re} et en 3^e année, les jurys chargés d'apprécier la valeur des épreuves, ont proposé de décerner un prix et une mention honorable, mais la faiblesse de l'ensemble des épreuves de 2^e année et les réponses orales trop insuffisantes en 4^e, n'ont pas permis aux jurys d'accorder des récompenses.

Ce résultat des concours pour les prix fait peine, car outre l'honneur de la victoire, outre l'avantage matériel qu'en retire celui qui l'a remportée, il n'est pas de meilleur moyen de s'instruire et de se préparer à passer de bons examens, que de prendre part à ces luttes scientifiques. En même temps qu'elles obligent à apprendre, elles font réfléchir, et donnent une assurance qui dispose les examinateurs en faveur des candidats.

Le prix dit de l'*internat*, fondé par feu le docteur Bénéit, a été disputé par deux candidats seulement. Le jury a déclaré, dans son procès-verbal, être très-satisfait de ce concours, et a proposé d'accorder le prix de 250 francs.

On ne saurait donc trop insister sur la recommandation de concourir pour les prix; tous les élèves devraient, à la fin de leur année d'études, se présenter dans la lice; si tous ne peuvent pas être couronnés, on peut promettre à tous une satisfaction intérieure, fruit d'un devoir accompli.

CONCOURS POUR DES FONCTIONS RÉTRIBUÉES.

L'emploi d'aide d'anatomie normale, laissé vacant par M. Rouyer, nommé aide d'anatomie pathologique, a été mis

au concours, le 5 janvier de la présente année. Il a été obtenu par M. Pierron, élève de seconde année.

Un concours a eu lieu, le 15 décembre 1873, pour une place d'interne des hôpitaux. L'unique candidat qui s'est présenté, M. Hussenet, a été jugé apte à la remplir. Nous faisons remarquer que les fonctions d'internes des hôpitaux sont rétribuées par la Commission administrative des hospices, qui, dès lors, a le droit de nomination; mais cette Commission a délégué le choix des candidats à la Faculté de médecine, auprès de laquelle les internes remplissent les mêmes fonctions que les aides de clinique, qui sont, eux, à la nomination du Ministre de l'instruction publique.

COURS THÉORIQUES.

Tous les cours qui avaient été annoncés par le programme-affiche ont eu lieu et ont été suivis avec plus ou moins d'exactitude et de zèle.

La fréquentation assidue d'un cours théorique dépend d'abord de la nature du cours ou des matières qui doivent y être exposées, ensuite des qualités du professeur. Les leçons avec démonstrations ont toujours plus de succès que celles qui sont simplement orales. Il est aussi des cours qui ont plus d'attrait que d'autres pour l'élève, qui doit les fréquenter définitivement tous. Or, le professeur ne pouvant pas choisir son sujet, mais devant exposer celui qui lui est dévolu et qui a été l'objet de ses méditations particulières, doit chercher tous les moyens de le rendre intéressant pour ceux auxquels il s'adresse. La méthode et la clarté de l'exposition sont les deux qualités principales d'une bonne leçon, qui peut, en outre, être rendue attrayante par la précision et le charme de la diction.

Les matières des cours théoriques sont généralement si vastes qu'il est impossible de les exposer dans un semestre et même dans deux, en ne consacrant à leur développement que deux ou trois heures par semaine. D'un autre côté, les

cours à suivre par l'élève sont si nombreux qu'on ne peut pas les entretenir plus souvent du même sujet.

C'est un grand écueil à éviter de ne donner qu'une instruction incomplète à l'étudiant qui doit en quelques années s'approprier des connaissances aussi vastes que celles des sciences médicales d'aujourd'hui. Les Facultés devraient peut-être devenir des écoles supérieures, et n'admettre que des élèves qui ont fait des études médicales préparatoires.

En attendant, nos collègues ont tous cherché à donner une instruction théorique, aussi complète que possible, à leurs auditeurs.

Les cours confiés à MM. les adjoints sont destinés à compléter l'enseignement que les titulaires dispensent.

CLINIQUES.

Les changements que nous avons annoncés dans notre rapport de l'année dernière ont eu lieu. Les malades de la catégorie de la chirurgie ont été transférés à Saint-Léon, et l'hôpital Saint-Charles est resté uniquement consacré aux maladies internes et aux maladies des yeux.

Cet arrangement a permis d'établir à l'hôpital Saint-Charles deux services de maladies internes, deux cliniques, chacune de 40 lits, qui sont presque constamment occupés. Les deux professeurs visitent journellement leurs malades, mais alternent quant aux conférences cliniques.

Le nombre des malades reçus et traités dans le courant de l'année scolaire 1873-1874 a été de 619, dont 325 hommes et 294 femmes.

Les consultations ont eu lieu comme par le passé et ont été très-nombreuses.

La clinique ophthalmologique a obtenu quelques agrandissements, mais insuffisants encore pour un service aussi important. Le nombre des malades qui y ont été traités s'est élevé

à 72. Les consultations ont atteint le chiffre de 289, nombre plus que double de celui de l'année précédente; 44 opérations ont été pratiquées sur les yeux. Le directeur de cette clinique (M. Monoyer) dit, dans le rapport qu'il nous a adressé, qu'une mesure qui contribuerait à accroître notablement le nombre des consultants, serait de l'autoriser à délivrer aux indigents des prescriptions jouissant de la même réduction de prix que celles qui sont délivrées par les médecins du bureau de bienfaisance de la ville.

L'hôpital Saint-Léon renferme aujourd'hui 72 lits dans quatre salles, deux pour les hommes et deux pour les femmes. Les salles d'hommes ont 22 lits, celles des femmes 14. Les deux professeurs de clinique chirurgicale ont été en fonction toute l'année; ils n'ont alterné que pour les jours de clinique. 555 malades ont été admis à Saint-Léon dans l'année 1873 et 1874; 459 hommes et 96 femmes. Des opérations importantes y ont été pratiquées, et le nombre des consultations a été considérable.

La clinique obstétricale et gynécologique a fonctionné dans le nouveau bâtiment de l'hôpital départemental. L'heureuse distribution des locaux, l'absence d'encombrement, une bonne aération, ont eu l'influence la plus salutaire sur la catégorie des personnes qui y cherchent un refuge. Les maladies dites puerpérales ont été infiniment plus rares que dans l'ancien local défectueux sous tous les rapports, et surtout moins meurtrières.

135 personnes ont été admises dans le courant de l'année; parmi elles se trouvaient un certain nombre de malades qui y sont venues pour subir des opérations diverses.

Le personnel de cette clinique a été complété par la nomination définitive d'une sage-femme en chef, M^{lle} Jaeckell, qui était depuis de longues années attachée à l'École départementale des sages-femmes.

Nous croyons avoir réalisé dans cette clinique les avantages que l'on recherche surtout aujourd'hui dans un asile

de femmes enceintes, dans le but de leur donner le plus de sécurité possible.

Les autres cliniques spéciales ont eu lieu conformément au programme officiel ; il est à regretter qu'elles ne soient pas plus fréquentées. Cela tient sans doute à l'éloignement des hôpitaux où elles se font.

Nous n'avons toujours pas pu obtenir de clinique de maladies des enfants ; par contre, l'administration de Maréville nous fait espérer, pour l'été prochain, des leçons cliniques sur les maladies mentales.

Dans notre dernier rapport, nous avons parlé d'un plan d'hôpital général des cliniques qui était à l'étude. Ce plan a dû être abandonné par la Commission administrative qui l'avait cependant approuvé. Aujourd'hui, il est question d'agrandir et d'assainir l'hôpital Saint-Charles, ainsi que le nouvel hôpital Saint-Léon, qui, primitivement, ne devait être que provisoire. Espérons que ce projet, qui est approuvé et par la Commission administrative des hospices et par le chef de la municipalité, sera mis à exécution, et donnera, dans une certaine mesure, satisfaction à nos vœux, qui sont fondés sur les nécessités de notre enseignement pratique.

LABORATOIRES.

Nous possédons aujourd'hui des laboratoires de physique, de chimie physiologique et pathologique, de physiologie, d'anatomie et de physiologie pathologique et de clinique, où les élèves sont admis, à tour de rôle, à jouir d'une instruction pratique autrefois presque entièrement négligée.

La Faculté de médecine de Strasbourg a eu l'honneur de l'initiative dans l'installation d'exercices pratiques de physique. Le professeur (M. Rameaux) les a rétablis à Nancy, aussitôt qu'il a eu surmonté les difficultés qui naissent d'une installation provisoire.

Le laboratoire de chimie physiologique, créé par M. Ritter,

a eu un grand succès parmi les élèves : 44 d'entre eux s'étaient inscrits pour en suivre les exercices au commencement de l'année. Le professeur se loue du zèle de ses élèves, qui ne s'est pas ralenti, dit-il, un seul instant. Les objets des manipulations étaient la chimie analytique; la chimie pharmaceutique, la chimie hygiénique, la chimie volumétrique et la chimie biologique.

Dix élèves seulement se sont fait inscrire pour les conférences pratiques de physiologie, et ont suivi assidûment les exercices. Tout ce qui a rapport à l'exercice régulier des fonctions du corps a été passé en revue. De nombreux instruments, plus ingénieux les uns que les autres, ont été employés; la vivisection a été pratiquée dans la vue de démontrer une foule de phénomènes de la vie; le professeur (M. Beaunis) exprime l'espoir que d'ici à quelques années ces exercices entreront dans le programme des études médicales.

Les exercices du laboratoire d'anatomie et de physiologie pathologique ont principalement porté sur l'action de la bile et de ses principes dans l'organisme; sur l'action des principaux sels ammoniacaux introduits à différentes doses dans l'économie; sur les accidents qu'amène l'introduction du chloral dans le sang; sur les effets des injections infinitésimales du sang putride et septique, etc. Le professeur (M. Feltz) se loue beaucoup du zèle des élèves qui ont suivi ses travaux, et surtout de son aide (M. Rouyer), qui l'a secondé avec exactitude et intelligence.

La loi du 5 août dernier a définitivement mis à notre disposition, pour l'année 1875, le crédit de 3,000 francs, applicable aux dépenses annuelles du laboratoire des cliniques. Cette allocation, qui a été votée par l'Assemblée nationale, développera de plus en plus ce service important.

TRAVAUX ANATOMIQUES.

Nous avons dit et répété que l'anatomie est la base des études médicales, et que l'étude de l'anatomie doit être favo-

risée par tous les moyens possibles. Pour cela, il faut surtout beaucoup de cadavres. En 1872 et 1873 nous avions à notre disposition 100 corps morts, pendant l'année qui vient de s'écouler nous en avons eu 25 de plus. Ce n'est pas encore assez, il en faudrait, avons-nous dit l'année dernière, 300. Aussitôt que le nouvel amphithéâtre sera mis à notre disposition, nous nous occuperons des voies et moyens d'obtenir ce chiffre. Mais où il y a eu progrès, c'est dans la manière d'en user. Sous ce rapport, l'amélioration a été notable; on est parvenu à faire comprendre aux élèves le prix que l'on doit attacher à profiter de toutes les circonstances favorables, à ménager les pièces qui leur sont livrées par les chefs d'amphithéâtre, et à apprendre à les conserver le plus longtemps possible.

Le chef des travaux anatomiques, M. le docteur Bouchard, agrégé près la Faculté, et qui s'est livré à l'étude et à l'enseignement de l'anatomie avec le plus grand succès, a dirigé cette année ces travaux, et c'est à lui que nous devons en grande partie les résultats obtenus; malheureusement, M. Bouchard a dû quitter ces fonctions importantes, parce qu'il a été obligé d'opter entre sa position militaire, où il a déjà rendu de longs services, et ses fonctions universitaires.

Un concours a été immédiatement ouvert pour son remplacement; ce concours est commencé et va se terminer un de ces jours. Il nous donnera, nous l'espérons du moins, un successeur digne du titulaire que nous avons perdu.

BIBLIOTHÈQUE.

A la fin de l'exercice 1873-1874, le nombre des volumes qui, en 1873, était d'environ 5,000, s'était élevé à 7,600; il avait donc augmenté de 2,600 (1). Ce nombre s'est accru encore de plus de 2,000 volumes par un don des plus impor-

(1) Cette augmentation provenait surtout du don Simonin que nous avons mentionné dans notre dernier rapport.

tants qui a été fait à la Faculté par la famille Nève-Champion, de Bar-le-Duc.

Le docteur Nève, gendre du docteur Champion, est mort au mois de février dernier, regretté par tous ceux qui l'ont connu et particulièrement par la ville de Bar-le-Duc. Sa veuve a cru ne pouvoir mieux honorer et perpétuer sa mémoire qu'en faisant don à la Faculté de médecine, récemment fixée à Nancy, de la bibliothèque et de la collection d'instruments de feu son mari et de son père. Cette bibliothèque est surtout riche en ouvrages de chirurgie, d'obstétricie et de gynécologie ; elle comprend également un certain nombre de manuscrits. Sa valeur est d'une importance considérable, et son nombre de volumes porte aujourd'hui à plus de 10,000 celui de notre bibliothèque.

La somme allouée par notre budget pour l'acquisition de livres nouveaux, abonnements de journaux et reliures, a été portée l'année dernière à 2,000 francs.

La bibliothèque a reçu, en outre, des dons moins importants que celui de la famille Nève-Champion, de différentes personnes qui s'intéressent à notre prospérité. M. le professeur Ehrmann, un de nos anciens collègues de la Faculté de médecine de Strasbourg, doyen pendant dix ans de cette Faculté, et que son âge avancé avait déterminé à demander de faire valoir ses droits à la retraite quelques années déjà avant notre guerre désastreuse, nous a adressé, comme souvenir, un certain nombre d'ouvrages rares, à planches, qui manquaient dans notre bibliothèque, et qui y perpétueront sa mémoire. Son nom figure sur notre tableau des professeurs comme dernier doyen honoraire ; espérons qu'il continuera d'y figurer encore pendant des années.

Le docteur Eugène Bœckel, agrégé en exercice à la Faculté de Strasbourg ayant 1871, que des raisons de famille ont empêché de nous accompagner à notre nouvelle destination, où il n'aurait pas manqué de figurer parmi les nouveaux promus, nous a fait parvenir des collections importantes de

sa bibliothèque. Nous ajouterons à la mention de ce témoignage de sympathie de notre ancien collègue, que ses regrets de ne pas pouvoir nous suivre l'ont porté à refuser des offres très-avantageuses de l'Université allemande.

Ainsi, en deux années, la bibliothèque de la Faculté a été reconstituée, et les ouvrages qu'elle renferme forment le nombre respectable de près de 10,000 volumes. C'est grâce à la libéralité du Gouvernement, grâce à deux familles généreuses de médecins (Simonin et Nève-Champion), grâce enfin à différents donateurs dont nous comptons toujours pouvoir publier les noms dans un rapport spécial, que ce miracle s'est accompli.

COLLECTIONS.

Les collections des Facultés de médecine sont surtout relatives à l'anatomie normale, à l'anatomie pathologique et aux instruments de physique, de chimie, de chirurgie, et à l'histoire naturelle médicale.

Les collections d'anatomie normale et d'anatomie pathologique n'ont pas été augmentées cette année; elles sont à peine ébauchées. L'organisation de notre Faculté n'est pas encore assez avancée pour qu'on puisse se livrer à la confection de pièces à conserver dans des musées. D'ailleurs, ces collections ne se font que graduellement. Il faut beaucoup d'années pour en avoir d'un peu complètes, car elles ne s'achètent pas. Ce sont des collections qui grandissent lentement et exigent des emplacements considérables.

Une autre espèce de collections, celles que l'on peut se procurer avec de l'argent, sont des instruments de physique, de chimie, de chirurgie et des objets d'histoire naturelle. La collection des instruments de chirurgie a été augmentée par des achats importants et en dernier lieu par un don de la famille Nève-Champion, qui nous a offert, outre la belle bibliothèque médicale de la famille, des instruments de chirurgie anciens et nouveaux.

Il a été aussi acquis un assez grand nombre d'instruments de physique, de chimie et d'expérimentation physiologique.

La collection d'histoire naturelle laisse encore à désirer, quoique déjà importante.

PERSONNEL.

Le personnel du corps enseignant de la Faculté a subi peu de changements. Le professeur de clinique interne, M. Hirtz, a demandé un congé pour raison de santé, et a été suppléé par M. le docteur Bernheim, agrégé en exercice près la Faculté. Nous espérons voir notre collègue reprendre sa chaire de clinique où il intéressait au plus haut degré nos élèves; une extinction de voix, qui dure déjà depuis quelques mois, l'a forcé à demander un nouveau congé.

Mais si le personnel actif n'a subi aucune modification importante, nous avons eu le regret de perdre un de nos professeurs honoraires les plus distingués et les plus estimés par leurs collègues, Antoine-Laurent-Apollinaire Fée.

Fée est né à Andoutès, département de l'Indre, le 7 novembre 1789. Il était pharmacien sous-aide-major le 7 novembre 1809; en cette qualité, il fut envoyé en Espagne, où il fit des observations très-intéressantes sur le pays, ses habitants et sa langue, qu'il a communiquées plus tard par l'impression, sous le titre de *Souvenirs d'Espagne*. Il fut nommé aide-major le 6 octobre 1813, et reçu définitivement pharmacien à l'École spéciale de Strasbourg le 1^{er} mars 1815. En 1825, il était démonstrateur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille; nommé pharmacien-major le 22 décembre 1828, il devint professeur aux hôpitaux militaires.

Le professeur de botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Nestler, mourut inopinément le 2 décembre 1832. Fée se trouvait alors employé comme professeur de pharmacie à l'hôpital militaire; il s'était beaucoup occupé de botanique et avait déjà écrit un ouvrage en deux volumes sur

l'histoire naturelle médicale. Il aspira à remplacer Nestler, mais il fallait avant tout, pour devenir professeur à une Faculté de médecine, être docteur en médecine.

Fée se mit à étudier les matières des différents examens qu'il devait subir; en peu de mois il parvint à obtenir le diplôme de docteur en médecine et se trouva ainsi en mesure de se présenter au Concours.

C'est au concours que les chaires s'obtenaient (de nouveau) depuis 1830 (1). La renommée de Fée, comme botaniste et comme auteur, avait éloigné tous les compétiteurs, et il fut proclamé, le 25 juillet 1833, professeur de botanique et d'histoire naturelle médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. Il avait alors 44 ans.

Pendant trente-sept ans, Fée professa à notre Faculté l'histoire naturelle médicale en hiver, la botanique en été. Arrivé à l'âge de 80 ans, en 1869, il était encore dans un état de santé parfait. Pour fêter son 80^e anniversaire de naissance, il réunit quelques-uns de ses collègues les plus anciens dans un banquet intime (le 7 novembre 1869), auquel assista une seule personne étrangère à la médecine, une illustration de ce pays-ci, M. le baron Guericq de Dumast, avec lequel Fée était intimement lié. A la fin d'un repas animé par une conversation aussi agréable qu'intéressante, l'ami de Nancy, le vénérable M. G. de Dumast, offrit à la réunion une petite chanson de sa composition *Sur les octogénaires*.

Fée ne songeait pas le moins du monde, dans ce moment, à prendre sa retraite, quoiqu'il n'eût aucun avantage à attendre de la prolongation de son service. Il était déjà retraité comme pharmacien principal. En 1870, il continua à faire ses cours et à assister aux exercices de la Faculté pour lesquels il était convoqué, quand arriva la déclaration de guerre.

Les horreurs du blocus de Strasbourg effrayèrent le digne vieillard. Il demanda et obtint la permission de sortir de la

(1) Les concours ont été institués par Napoléon I^{er}; la Restauration les a supprimés, ils ont été rétablis en 1830 et supprimés de nouveau par Napoléon III.

ville et se réfugia à Genève, où il fut accueilli avec les prévenances auxquelles il avait droit de la part du monde savant, et y fit des conférences qui furent très-suivies.

Après la guerre, il revint à Strasbourg pour mettre ordre à ses affaires. A cette époque, il eut l'honneur de recevoir la visite de S. M. l'empereur du Brésil, qui était de passage à Strasbourg, et qui fit l'acquisition de la collection des plantes importantes et rares que possédait notre collègue.

Ayant achevé de régler les intérêts qui le retenaient à Strasbourg, il partit pour Paris, où son gendre était fixé comme professeur au Val-de-Grâce. D'abord, et sur les instances de son ami M. G. de Dumast, croyons-nous, il avait eu l'intention de venir habiter Nancy; mais, sollicité sans doute par sa famille, il demanda sa retraite de professeur et se fixa définitivement à Paris. Malgré le soin qu'il avait eu de s'établir dans un des quartiers les plus sains de la capitale (boulevard Saint-Michel), sa santé se déranger bientôt, ses digestions devinrent pénibles, son corps s'affaiblit, et il s'éteignit le 21 mai 1874, dans le cours de sa 85^e année.

Fée a été nommé membre de l'Académie de médecine de Paris dès la création de cette compagnie; il était correspondant de l'Académie de Stanislas, et beaucoup de Sociétés savantes, françaises et étrangères, l'avaient admis au nombre de leurs membres honoraires ou correspondants. En 1872, il avait été nommé *professeur honoraire* de notre Faculté, et, au commencement de l'année actuelle, président de la Société botanique de France. Il était depuis longtemps officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, chevalier du Lion néerlandais, et, lors de son passage à Strasbourg, l'empereur du Brésil l'avait nommé chevalier de ses ordres.

Fée a publié de nombreux ouvrages de science et de littérature, dont quelques-uns sont fort appréciés. Il était, dit M. G. de Dumast, naturaliste, penseur, écrivain charmant, poète amateur.

Comme homme privé, il était d'une grande bonté, d'une

amabilité extrême ; comme collègue, le plus affable et le plus indulgent des hommes. Pour relever toutes les qualités qui le distinguaient, il faudrait un volume entier et une autre plume que la mienne.

AGRÉGATION.

Le nombre normal des agrégés près la Faculté doit être de 16. Tous doivent être en exercice ; il doit y avoir, en outre, plusieurs stagiaires, afin de pouvoir remplacer immédiatement ceux dont l'exercice expire. Or, dans le moment actuel, nous n'avons plus que 8 agrégés en exercice, dont plusieurs sont sur le point de nous quitter, parce que leur temps d'exercice est expiré, et aucun stagiaire. Un concours est ouvert pour combler en partie ce déficit.

Jusqu'à présent les agrégés étaient recrutés par la Faculté elle-même, au moyen de concours qui avaient lieu dans son sein. Un arrêté ministériel du 5 juin dernier lui a enlevé cette prérogative.

Cet arrêté ministériel, nous l'avouons sans crainte, a causé une pénible surprise dans le sein de la Faculté et autour d'elle.

Des réclamations ont immédiatement été faites par les futurs concurrents qui nous entourent ; les Facultés de Nancy et de Montpellier elles-mêmes ont adressé de respectueuses observations au Ministre. Celui-ci nous a fait savoir que le comité consultatif du Conseil de l'instruction publique, auquel il les a soumises, a déclaré qu'il n'y avait rien à modifier à la mesure qui avait été prise ; qu'il était d'avis que l'arrêté ministériel fût littéralement exécuté. Cet arrêté porte qu'il sera ouvert un concours pour huit places d'agrégés stagiaires près la Faculté de médecine de Nancy ; deux pour la section de médecine, deux pour la section de chirurgie et d'accouchements, deux pour la section d'anatomie et de physiologie, et deux pour la section des sciences physiques, et

que les concours s'ouvriraient à Paris les 5 décembre 1874, 14 mars et 14 novembre 1875.

Nous ignorons les motifs pour lesquels les concours ont été transférés à Paris : l'arrêté ministériel du 5 juin n'est précédé d'aucun *Considérant* ; il invoque simplement les articles 10 et 11 du décret du 22 août 1854, et le statut du 19 août 1857 sur l'agrégation des Facultés, qui autorisent le Ministre à transférer le siège des concours à Paris.

L'agrégation est pour les Facultés de médecine une pépinière de professeurs. Même depuis la suppression du concours pour le professorat, il y a eu peu d'exemples de nomination de professeurs titulaires en dehors de l'agrégation ; ce cas ne s'est même jamais présenté à notre Faculté depuis que l'institution existe.

L'agrégation près des Facultés de médecine ne doit pas être confondue avec celle de Facultés d'un autre ordre. Dans les Facultés de droit, par exemple, l'agrégé entre immédiatement en exercice, il est rétribué d'une manière honorable et devient professeur titulaire au bout de peu de temps. En médecine, l'agrégé doit faire un stage de trois ans sans appointements, la durée de son exercice est très-limitée, puis il devient *libre*. Si, pour un motif ou un autre, il n'a pu arriver au titulariat, il doit y renoncer pour toujours. C'est pourquoi les Facultés de médecine aiment à s'entourer de jeunes confrères qu'elles ont pour ainsi dire élevés, et qui doivent continuer la tradition de l'établissement, car en médecine il n'y a pas de code écrit, il n'y a pas de règles fixes, l'enseignement varie, sinon dans les bases, du moins par la forme, les opinions et les tendances.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

MM. les professeurs Engel et Feltz et M. le professeur adjoint Ritter ont été nommés officiers d'Académie. Cette distinction était bien méritée par les nombreux services

que ces collègues ont rendu à la science et à l'enseignement.

M. le professeur Coze a reçu la croix de la Légion d'honneur. Depuis vingt ans, M. Coze est attaché à la Faculté comme agrégé et comme professeur; il a rendu des services signalés pendant la guerre dans un des grands hôpitaux du Midi (Perpignan), et, comme assesseur du doyen, il a notablement diminué la charge qui incombe à celui-ci, surtout par la surveillance de l'exécution des nouveaux bâtiments de la Faculté. Cette distinction a été unanimement approuvée.

BÂTIMENTS.

On peut voir dès aujourd'hui les bâtiments grandioses qui sont destinés à notre installation définitive; ils s'étendent de la place de l'Académie, le long de la rue de Serre, jusqu'à la rue Lepois.

Il résulte du rapport fait vers la fin du mois dernier par M. l'architecte Ginain, que les travaux de construction sont assez avancés, comme gros œuvre, pour qu'il soit nécessaire de s'occuper, dès à présent, des installations intérieures. Cette installation, en y comprenant l'aménagement des eaux, du gaz, et l'agencement du mobilier, est estimée à 65,100 francs. Un premier crédit de 30,000 francs a été ouvert à cet effet par le Ministre de l'instruction publique, mais plusieurs mois s'écouleront nécessairement avant que cette installation soit réalisée, et il est à craindre qu'elle ne soit pas complète et définitive avant la rentrée de 1875-1876.

En premier lieu, on s'occupe à terminer la partie des bâtiments qui doit servir à l'enseignement de l'anatomie. Cela est d'autant plus nécessaire que l'amphithéâtre des dissections, que nous avons occupé jusqu'aujourd'hui, a reçu une autre destination.

On nous avait fait espérer que nous pourrions prendre possession des nouveaux locaux dès la rentrée actuelle. Cet

espoir ne s'est pas réalisé. Cependant les constructions sont très-avancées, et notre enseignement ne souffrira ni retard ni empêchement.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

L'École supérieure de pharmacie est restée annexée jusqu'à présent à la Faculté de médecine, avec laquelle son administration est fusionnée, car l'enseignement et les actes publics ont toujours lieu séparément..... L'École espère être complètement rendue à elle-même : nous le lui souhaitons de tout cœur, parce que nous pensons que la mesure serait excellente. Entre le pharmacien et le médecin, le seul rapport qui existe, le seul qui doit exister, c'est que l'un prépare les médicaments, et que l'autre les prescrit au malade dans un but de guérison. Les rôles sont donc, en réalité, très-distincts. S'il est utile et nécessaire au médecin de bien connaître les médicaments et leur composition, en un mot, s'il doit être un peu pharmacien, il importe, pour beaucoup de raisons, que le pharmacien ne fasse pas le médecin. L'instruction professionnelle de l'un et de l'autre ne peut donc pas être tout à fait la même. Voilà pourquoi nous pensons que les Écoles de pharmacie doivent rester autonomes, c'est-à-dire qu'on ne doit pas les fondre avec les Facultés de médecine, comme on en a montré un peu la velléité.

Les cours de l'École de pharmacie ont été fréquentés, pendant l'année scolaire 1873-1874, par 67 élèves, dont 19 étaient en cours d'examens, et 12 les suivaient comme auditeurs bénévoles. En 1872-1873, on n'a compté que 54 élèves, soit 13 de moins que dans l'année qui vient de s'écouler; 129 inscriptions ont été prises (11 de moins que l'année précédente) dont 67 par des aspirants au titre de pharmacien de 1^{re} classe, et 62 par des aspirants au titre de 2^e classe.

Les examens semestriels se sont montés à 53. Les trois premiers numéros ont été obtenus par 15 candidats, 14 ont

simplement satisfait, 17 n'ont eu que la note *passable*, 7 ont été ajournés (près de 14 p. 100).

Si ces résultats ne sont pas très-satisfaisants pour les étudiants, ils montrent au moins la juste sévérité des juges.

Il y a eu 37 examens de fin d'études (4 de plus que l'année dernière), dont 10 pour la 1^{re} classe et 27 pour la seconde. Deux ajournements ont été prononcés, 25 examens ont été passés avec des notes satisfaisantes (3 *très-satisfait*, 9 *bien satisfait* et 13 *simplement satisfait*). Enfin, il y a eu 13 réceptions définitives, dont 3 seulement pour la première classe.

Conformément aux dispositions du décret du 21 avril 1869, des concours ont eu lieu pour les prix de fin d'année ; 13 candidats y ont pris part. Le jury chargé d'apprécier le mérite des épreuves a décerné en 1^{re} année un prix et une mention honorable. En 2^e et en 3^e année, il n'a pu accorder qu'une mention honorable, parce que l'ensemble des épreuves n'avait pas donné des résultats assez satisfaisants. Un élève de deuxième année (M. Ströbel) a été admis avec le n^o 2 à l'École de santé du service militaire à la suite du concours du 3 septembre dernier.

Cette année, le laboratoire pratique, indispensable aux études pharmaceutiques, avait été établi, et quoique provisoire, il a pu être fréquenté par tous les élèves à tour de rôle.

L'École avait besoin de collections et d'instruments. Un crédit extraordinaire de 6,000 francs a été mis à sa disposition dans ce but par M. le Ministre de l'instruction publique.

Le nombre des professeurs de l'École de pharmacie, qui avait toujours été de 5, s'est trouvé réduit à 3 après la guerre.

Le cours de chimie, qui n'était représenté que par deux leçons de chimie minérale par semaine, a été complété par deux autres leçons de chimie organique, dont M. Jacquemin, professeur titulaire, a été chargé.

Le Ministre de l'instruction publique a déclaré vacante la

chaire d'histoire naturelle et de botanique. Elle est échue à M. Cauvet, ancien agrégé de l'École, dont les publications scientifiques et spéciales indiquent la haute capacité.

L'année qui commence verra donc l'enseignement de l'École de pharmacie beaucoup plus complet et plus parfait qu'il ne l'a été jusqu'ici depuis son transfert à Nancy. Les professeurs en fonction jusqu'alors avaient cherché à remplir de leur mieux les lacunes qui existaient, mais ne pouvaient continuer plus longtemps ce surcroît de travail.

L'École de pharmacie, comme la Faculté de médecine, a besoin de locaux pour son installation définitive. Il était convenu, avec les autorités de la ville, que l'École supérieure de pharmacie occuperait ceux que la Faculté de médecine quitterait, et où était logée antérieurement l'École préparatoire de médecine.

Par suite d'arrangements nouveaux, l'École de pharmacie sera concentrée dans les bâtiments qui servaient à l'anatomie et à la chimie.

L'ancien amphithéâtre des dissections sera transformé en laboratoire pratique ; au-dessus de ce laboratoire, la ville a bien voulu consentir à faire élever un étage, qui sera distribué en salles de collections et cabinets de professeurs ; l'ancien laboratoire de chimie de la Faculté deviendra celui de l'École supérieure de pharmacie, et bientôt l'installation de la Faculté de médecine et de son satellite, l'École supérieure de pharmacie, sera complète. Au zèle des professeurs alors et à l'empressement des élèves à donner à ces institutions le lustre et la renommée qu'elles possédaient dans le pays aujourd'hui perdu !
